

## COMMUNIQUE DE PRESSE

21/03/2019  
CP05

### Quoi ?

Mémorandum 2019-2024 du CWEHF

### Quand ?

21/03/2019

### Pourquoi ?

Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les politiques à mener aux différents niveaux de pouvoir

### A épingler :

Demande de création d'un poste de Ministre des Droits des Femmes attaché au Ministre-Président (ou au Premier Ministre)

## MÉMORANDUM 2019-2024 DU CWEHF

Le Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes vient de publier son mémorandum qui avance des recommandations concrètes en vue de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les politiques à mener. Pour le CWEHF, la première étape indispensable est la création d'un poste de Ministre des Droits des femmes à tous les niveaux de pouvoir, attaché au Ministre-Président (ou au Premier Ministre) afin de garantir la transversalité en matière de genre.

Le Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF) est un Conseil consultatif dont le Secrétariat est assuré par le CESE Wallonie et qui a pour mission de contribuer à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes. A l'approche des élections régionales, communautaires, fédérales et européennes du 26 mai 2019, le CWEHF a établi un mémorandum proposant des actions concrètes en vue de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les politiques à mener aux différents niveaux de pouvoir.

Depuis 1995, l'égalité hommes-femmes constitue l'un des axes prioritaires de l'Union européenne. La Belgique s'est attelée à mettre en œuvre les directives impulsées par l'Europe. Les Régions ont également avancé sur cette thématique. La Wallonie a promulgué, le 11 avril 2014, un décret dit «Gender mainstreaming». Ce décret vise à garantir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques relevant de la Région wallonne. La présente législature a mis en place un premier plan wallon «Genre» qui a fait l'objet d'un rapport d'évaluation au mois de février 2019. Dans le cadre de cette évaluation, mais aussi parce que les conditions de vie des Wallons et des Wallonnes sont largement dépendantes des décisions prises aux autres niveaux de pouvoir (la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Fédéral ainsi que l'Union européenne), le CWEHF a décidé d'élaborer un mémorandum. Ce document rassemble les grands enjeux en termes d'égalité entre hommes et femmes afin que ceux-ci puissent être inscrits dans la DPR du prochain Gouvernement wallon et également relayés par ce dernier aux autres entités.

A travers cette publication de près de 40 pages, le CWEHF avance une série de recommandations en vue de promouvoir l'égalité hommes-femmes. Un premier chapitre est consacré à des propositions transversales : la création d'un poste de Ministre des Droits des femmes à tous les niveaux de pouvoir qui serait attaché au Ministre-Président (ou au Premier Ministre), de manière à consolider de manière cohérente et durable la politique de «Gender mainstreaming», conformément aux directives européennes; la mise à disposition de statistiques ventilées selon le sexe et la production d'indicateurs de

genre ; la lutte contre les stéréotypes sexuels dans les campagnes d'information et de promotion ; le Gender budgeting.

Une série de propositions thématiques sont ensuite présentées, déclinées suivant les différents niveaux de pouvoir. Ces recommandations portent sur : les violences conjugales, intrafamiliales et les violences faites aux femmes ; la politique de l'enfance et de l'accueil des enfants ; les allocations familiales ; les contributions alimentaires et le SECAL ; les personnes âgées – handicap et grande dépendance ; les personnes étrangères ou d'origine étrangère ; l'emploi ; la formation professionnelle ; l'insertion socio-professionnelle ; la recherche et l'innovation ; le logement ; la mobilité ; la santé et enfin, la représentation politique équilibrée.

Le mémorandum du CWEHF a été adressé aux responsables politiques et largement diffusé.



Le Mémorandum du CWEHF est téléchargeable sur :  
Le blog du CWEHF : <http://cwehf.be>  
Le site internet du CESE Wallonie:  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

Une version imprimée peut être obtenue auprès du  
Service Communication du CESE Wallonie :  
[communication@cesewallonie.be](mailto:communication@cesewallonie.be).